



COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 003-200071470-20210121-DECISION202104A-AR

Réf : THD/SM

Service : Marchés Publics

Varennnes sur Allier, le 21 janvier 2021

Décision du Président N°4**Objet : « Contrat de prestation de service – Ma ville mon shopping »****Le Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1- L 5211-10 et L 2122-22,
Vu la délibération n°25 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,
Vu la délibération n° 40 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire délègue toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% , lorsque les crédits sont prévus au budget,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le budget 2021,
Vu l'offre de service de E-SY COM, filiale du groupe La Poste, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier,

DECIDE :

Art 1 – Il est conclu un contrat de prestation de service avec E-SY COM, filiale du groupe La Poste, pour l'installation et le fonctionnement de la plate-forme www.mavillemonshopping.fr. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois, pour un montant de 4 986 € HT, soit 5 983,20 € TTC.

Art 2 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Le Président,

Roger LITAUDON